VILLE DE THÔNEX

AVIS

Dans sa séance du 3 novembre 2026 le conseil municipal de la Ville de Thônex a adopté les objets suivants :

Délibération administrative DA 26_ 039

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 5'680'000.- pour des travaux de consolidation du mur de soutènement de Villette et réaménagement en surface de la chaussée – parcelles 5174 et 5179 de Thônex et acquisition de la parcelle 5179 et d'une partie de la parcelle 5178

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal

décide
par 23 voix pour, 2 abstentions

1. D'accepter le projet pour la réalisation des travaux de consolidation du mur de soutènement de Villette, le réaménagement en surface de la chaussée et de l'espace public, ainsi que le renouvellement de l'éclairage public.
2. D'autoriser le Conseil administratif à procéder à l'acquisition, auprès de l'Etat de Genève de la parcelle n° 5179 de la commune de Thônex, pour un montant de CHF 270.- ainsi qu'à l'acquisition d'une partie de la parcelle n° 5178 d'une surface estimée à environ 540 m², au prix de CHF 5.-le m², pour un montant estimé à ce jour de l'ordre de CHF 2'700.–, afin d'être incorporées au domaine public communal, le Conseil administratif devant définir avec l'Etat la dimension la plus appropriée.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif, un crédit de réalisation de CHF 5'680'000.- TTC, étant précisé que l'opération foncière est marginale puisqu'elle porte sur un montant de l'ordre de CHF 10'000.- (prix de vente et frais).
4. De solliciter les subventions cantonales en lien avec la conservation de cet ouvrage, dont le montant ne peut être chiffré à ce jour.
5. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette, soit le crédit de CHF 5'680'000.- sous déduction des subventions obtenues au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès la finalisation des installations estimée à la fin de l'été 2028.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires et de procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
8. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle.
9. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 5'680'000, afin de permettre la réalisation du projet.

Pour les délibérations, le délai référendaire expire le 21 décembre 2026

COMMUNE DE THÔNEX GENÈVE

Sébastien Thomas, Président
du Conseil municipal 2026-2027

VILLE DE THÔNEX

AVIS

Dans sa séance du 3 novembre 2026 le Conseil municipal de la Ville de Thônex a pris les décisions suivantes :

Pétition - Pétition adressée par Mme Yekaterina Zamanova au Conseil municipal en date du 2 octobre 2026. La pétition traite de problèmes entre la pétitionnaire et sa fille d'une part et le Club des patineurs Trois-Chêne d'autre part

Le Conseil municipal décide
par 23 .voix pour, 2 voix contre

Pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif pour transmission au Centre sportif de Sous-Moulin

Pétition - Pétition de M. Andrew Megally pour le groupe UDC :« A Thônex, l'insécurité explose : à Thônex nous demandons des mesures concrètes »

Le Conseil municipal décide
par 24 voix pour, 1 abstention

De l'ajournement de la pétition ;

Motion – Motion des groupes Le Centre VL et Hors parti, Alternative et PLR « Etude de faisabilité d'un Système de management de l'énergie pour une gestion efficace, rationnelle et économe de l'énergie, pour les bâtiments, véhicules, etc., de l'administration communale de la Ville de Thônex »

Sur proposition des groupes Le Centre Vert'libéral, Hors partis et Alternative et PLR
La motion est acceptée par

25 voix pour, soit à l'unanimité

Le Conseil municipal demande
au Conseil administratif :

- s'engager résolument à étudier la faisabilité d'un Système de management de l'énergie incluant, outre les bâtiments de l'administration, les bâtiments locatifs et les véhicules de l'administration;
- esquisser le potentiel de synergies avec la Fondation du logement de Thônex dans la mise en place d'un SME commun;
- définir le contenu, le pourtour, les outils spécifiques d'un Système de management de l'énergie communal, au besoin en sollicitant une expertise externe et qualifiée;
- prévoir les évolutions par étapes du Système de management de l'énergie ainsi qu'un budget sur la progression des retours attendus ;

VILLE DE THÔNEX

de revenir en commission du développement durable pour présenter une première esquisse du projet, son coût et les économies financières potentielles ainsi que, dans la mesure du possible, les gains écologiques attendus et la façon de les penser pour trois horizons temporels: proche, moyen, voire éloigné

Motion – Motion du groupe Le Centre VL et Hors parti « Pour une clarification des mécanismes du calcul de l'indice de capacité financière communal »

Sur proposition du groupe Le Centre VL et Hors parti
La motion est acceptée par

25 voix pour, soit à l'unanimité

Le conseil municipal invite le Conseil administratif:

- d'étudier le fonctionnement du calcul de l'indice financier communal et les actes que nous pourrions prendre pour l'influencer à notre avantage
- de calculer l'impact sur le budget 2027 (recettes fiscales, péréquation et prise en charge des intérêts) de la hausse 2027 de l'ICF.
- et à présenter le tout en commission des finances en précisant les pistes à prendre.

Résolution – Résolution relative aux mesures de réduction des dépenses publiques cantonales prévues dans le rapport du 30 avril 2026 "Mesures d'économie 2027-2029" remis au Conseil d'Etat de la République et canton de Genève le 7 mai 2026 par le groupe de pilotage mandaté par ledit Conseil

Le Conseil municipal décide
À la majorité simple

25 voix pour, soit à l'unanimité

1. De dénoncer les propositions du comité de pilotage contenues dans le rapport du 30 avril 2026 « Mesures d'économie 2027-2029 » qui alourdiraient les finances communales.
2. De demander aux autorités cantonales de respecter le principe d'autonomie communale.
3. De transmettre au Conseil d'Etat par sa Présidente, au Grand Conseil par sa Présidente, et à l'ensemble des Conseils municipaux des communes genevoises par leurs Président-e-s la présente résolution avec toute explication complémentaire utile.

Date d'affichage : le 11 novembre 2026

Sébastien Thomas Président
du Conseil municipal 2026-2027

COMMUNE DE THÔNEX — GENÈVE